



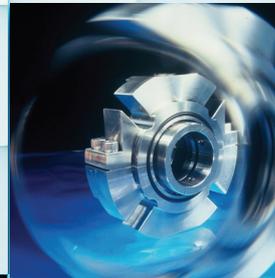
artema

Le syndicat des industriels
de la Mécatronique
Membre de la FIM

Recommandations Artema

MODÈLE DE CAHIER DES CHARGES
GARNITURES MÉCANIQUES D'ÉTANCHÉITÉ

RA 004 / E 2013



Avertissement :

Le présent modèle n'est en aucune façon obligatoire, mais constitue une référence, de nature technique, susceptible d'aider les entreprises dans la définition des besoins d'une manière adaptée à nos professions. Les entreprises restent libres de ne pas l'utiliser et, si elles l'utilisent, de l'adapter ou de le compléter. »

Préambule :

« Qui rédige le cahier des charges, qui en est responsable ? »

Le cahier des charges est le document par lequel le client exprime son besoin.

Dans une certaine mesure, le fournisseur peut, en fonction du contexte, orienter le client dans l'expression de ses besoins et le choix des produits et technologies appropriées, mais en aucun cas le fournisseur ne peut être tenu comme le responsable du cahier des charges, car le client est le seul à connaître les contraintes de sa production et de son activité. Le fournisseur n'est pas tenu de vérifier le cahier des charges et de rectifier les erreurs qu'il contiendrait le cas échéant.

Cette situation sera rare pour les produits tels que composants faiblement adaptés, et plus fréquente pour les systèmes, lesquels pourront même donner lieu à une véritable prestation du fournisseur dans l'élaboration du cahier des charges. Ainsi dans les Conditions générales d'affaires pour la fourniture et l'installation d'équipements et de systèmes mécatroniques d'Artema, version 2013, le chapitre II.2 Etudes et documents annexés aux offres, mentionne : « c) Le fournisseur peut, sur demande expresse du client, étudier la faisabilité d'un projet ou réaliser un descriptif technique devant permettre au client d'élaborer son cahier des charges ou ses spécifications techniques. Ces prestations feront l'objet d'une facturation et ne pourront engager la responsabilité du fournisseur qu'au cas de faute lourde de sa part dans le non-respect des règles de l'art. »

Quand le cahier des charges est-il contractuel ?

Le cahier des charges devient contractuel dans la mesure où le fournisseur l'a accepté, ou s'il a accepté une commande ou un contrat qui renvoie clairement au cahier des charges, ou s'il a accepté cette commande sans réserve.

Le fournisseur reste également libre de faire des réserves et d'accepter le cahier des charges dans son principe tout en rejetant des éléments qu'il réfute, notamment des éléments qui de son point de vue créent des obligations inacceptables – comme par exemple des exigences techniques inadmissibles, des obligations de performances qu'il ne peut ou ne veut assumer.

Ainsi les Conditions générales professionnelles d'affaires pour pièces, composants et sous-ensembles d'Artema, version 2013, mentionnent en II.2 point a) : « Le contrat n'est parfait que sous réserve d'acceptation expresse de la commande par le Fournisseur » (ceci s'appliquant au cahier des charges)

Le cahier des charges est la base de l'engagement du fournisseur qui l'a accepté. Les Conditions générales systèmes, mentionnées plus haut, point II.2 précisent : « b) ... Le fournisseur ne sera garant que de la conformité de la fourniture et de la prestation aux spécifications retenues dans l'acceptation de la commande par le fournisseur. »



GARNITURES MÉCANIQUES D'ÉTANCHÉITÉ

Le cahier des charges rassemble, au minimum, les paramètres propres aux conditions de service. Au-delà de ces valeurs, d'autres informations sont requises car, bien souvent, le fabricant de garnitures mécaniques fournit également des matériels annexes et a donc besoin d'informations complémentaires.

A remplir par le client, le cahier des charges reprend les principales données et les renseignements destinés au constructeur pour choisir une ou plusieurs garnitures.

GÉNÉRALITÉS

N° de dossier :

Dates :

- Ingénierie :

- Constructeur de la machine :

- Utilisateur :

- Domaine d'activité :

- Unité :

- Site :

- Repère de la machine :

- Diamètre : - d'arbre : _____
- de chemise : _____
- Vitesse de rotation : _____
- Déplacement axial/radial de l'arbre et du mobile : _____

mm	M
mm	M
tr.min ⁻¹	rd.s ⁻¹
mm	m

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Pression d'aspiration (dans le cas de pompes): _____
- Pression de refoulement (dans le cas de pompes): _____
- Pression statique maximum : _____
- Tension vapeur à température de fonctionnement : _____
- Point éclair : _____
- Température de cristallisation: _____
- Température de figeage : _____
- Risque de vide : _____

unités usuelles	unités S.I
bar	Pa
bar	Pa
bar	Pa
bar abs	Pa
°C	K
°C	K
bar abs	Pa

- *Risque de nocivité, de toxicité : _____ oui non

- * Risque d'inflammabilité, d'explosion : _____ oui non

- * Autres risques : _____ oui non

- Particules abrasives : - nature : _____

- taille : _____

- concentration : _____

- 1 clair
- 2 peu chargé
- 3 très chargé

- Fonctionnement à sec : _____ oui non

- Fonctionnement : - intermittent : _____

- en continu : _____

- Procédures de maintenance : _____
- Procédures de nettoyage : _____
- Possibilités : - de refroidissement : _____
- de réchauffage : _____
- Procédures d'essai (si demandé) : _____

*voir réglementation en vigueur

RECOMMANDATIONS OU NORMES APPLICABLES

- NF : _____
- API : _____
- ISO : _____
- DIRECTIVES : _____
- AUTRES : _____

DEMANDES PARTICULIÈRES

Configuration

- Garniture mécanique simple
- Garniture mécanique double
- Garniture mécanique tandem
- Ensemble cartouche
- Nature et caractéristiques du fluide compatible

Remerciements :

Artema remercie les entreprises adhérentes qui ont contribué à l'élaboration de ce modèle de cahier des charges :

Cyclam, EagleBurgmann, John Crane, Latty International, Technetics Group France.

Pour en savoir plus sur les Garnitures Mécaniques :

Tirés à part des Techniques de l'Ingénieur « Garnitures mécaniques d'étanchéité-Technologie ; Montage, maintenance et défaillances » - Edition 2013 -

sur simple demande à Artema : info@artema-france.org

ou par téléphone : 01 47 17 63 91

Artema est le syndicat professionnel représentant les Industriels de la Mécatronique. Il rassemble une centaine d'entreprises adhérentes : fournisseurs de composants, de solutions, et de systèmes dans les domaines de l'Étanchéité, des Transmissions Hydrauliques, Mécaniques et Pneumatiques, des Roulements et Guidages Linéaires et de la Mécatronique. Ces professions représentent :

- 5,7 milliards de volume d'affaires, dont 50 % à l'export
- 28 200 salariés dédiés,

Artema est membre de la FIM (Fédération des Industries Mécaniques) et des comités européens CETOP, EUROTRANS et FEBMA.



Étanchéité – Guidages linéaires – Mécatronique – Roulements – Transmissions hydrauliques, mécaniques, pneumatiques

Artema - 92038 Paris la Défense Cedex - Tél : + 33 1 47 17 63 69 – Fax : + 33 1 47 17 63 70

www.artema-france.org – info@artema-france.org

Membre des Comités Européens : CETOP – EUROTRANS – FEBMA

Association 1884 – SIRET 353 550 817 00020 – APE 9411Z



artema

Le syndicat des industriels
de la Mécatronique
Membre de la FIM

www.artema-france.org